

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 2

Objet :

Convention de partenariat
entre la commune et la
CAPG pour accueil relais
petite enfance dans les
locaux de la bibliothèque

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240604-2024-06-04-044-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 4 juin

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 30 mai 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Guillaume PEREZ donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Pierre REBEIX, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephane BOCKEN

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

La commune assure la gestion directe de la bibliothèque municipale, équipement public ouvert à tous, enfants et adultes. Dans le cadre de ses missions autour de la lecture publique, elle favorise l'accueil des jeunes enfants et développe l'accueil des assistances maternelles et des gardes à domicile exerçant sur les communes relevant du secteur du Relais Petite Enfance de Gex.

La convention, objet de la présente délibération a pour objectif de formaliser les relations entre la Commune d'Echenevex et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, relatives à l'accueil régulier d'assistances maternelles et d'enfants dans les locaux de la bibliothèque. La convention annexée à la présente convention, porte notamment sur l'organisation des accueils et interventions ainsi que sur les engagements respectifs de chacun des partenaires. D'une durée d'un (1) an à compter de la date de sa signature, elle se renouvellera par tacite reconduction avec l'accord des parties pour une durée identique et pourra être modifiée par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire, à signer la convention de partenariat entre la commune d'Echenevex et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, ci-annexée.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex,

